

644

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 644 1^{er} juillet 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Francine Crettaz

Le ménage agricole

L'histoire mouvementée de l'initiative populaire contre les importations excessives de fourrages et les fabriques d'animaux la rendait digne (cf. DP 630) de faire l'objet d'une intéressante étude de cas.

Désormais, après l'échec d'extrême justesse (à trois voix près) subi par cette initiative dite «fourragère» qui avait tout pour réussir devant le plénum du Conseil national comme devant sa commission «ad hoc», on sait que le sort de ce texte est non seulement intéressant, mais carrément exemplaire. Un peu le sort d'un martyr qui, à travers des succès apparents, marche inexorablement vers l'issue fatale, discrètement préparée par ses bourreaux.

Les exécuteurs des hautes œuvres, en l'occurrence, s'appellent Rudolf Reichling, président de l'UCPL (Union centrale des producteurs suisses de lait) et du ... comité d'initiative, ainsi que, inspiré par plus imaginatifs que lui, Louis Barras, président de la Fédération fribourgeoise des sociétés agricoles. Ces deux conseillers nationaux ont posé l'un et l'autre les mines qui ont gâché la fin du parcours de l'initiative: il leur a suffi de demander qu'on réalise par une simple révision de loi une partie des objectifs de l'initiative; du coup, ceux qui ne se consolaient pas d'avoir dû paraître la soutenir (en gros, les «officiels» de la paysannerie) pouvaient se renier sans mauvaise conscience et se replier en bon ordre, avec la bénédiction de l'Eglise.

Ne restaient plus donc, après le vote d'une motion démocrate-chrétienne déposée en mars dernier et traitée déjà en juin, juste avant la discussion sur l'initiative, que les appuis démocrates du centre et... socialistes. A quelques voix suisses alémaniques près, le groupe socialiste a en effet soutenu

l'initiative populaire au National, manquant ainsi de lui assurer la victoire, malgré des manœuvres de dernière minute lancées par ses adversaires.

Inutile de préciser que cet appui socialiste en a mis quelques-uns dans l'embarras. Pour preuve: le silence de la presse agricole à ce sujet. «Le Producteur de lait» (24.6.1982) ne parle pas de l'appui socialiste mais se contente de signaler les propos ambigus de bourgeois qui ont fait semblant de soutenir le texte, pour finalement voter contre (les radicaux vaudois Delamuraz et Junod). Rien non plus dans la «Terre romande» (26.6.1982), traditionnellement vouée au culte d'Hubert Reymond, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture et par ailleurs conseiller aux Etats libéral, de la tendance enfermée dans le sillon creusé par les aïeux. Et même F. de la C., alias Olivier Delafontaine, fait l'impasse sur l'appui socialiste; il est vrai qu'il écrit dans «Le Pays vaudois», organe du PAI-UDC de ce canton.

Ce que les professionnels de la cause agricole ne tolèrent pas, c'est le soutien accordé à leur initiative pour des motifs non exclusivement corporatistes. Que les consommateurs et les défenseurs de l'environnement aient aussi intérêt à lutter contre les techniques d'élevage industriel leur paraît particulièrement obscur, sinon dangereux. Diable, il faut absolument éviter que les ménagères, les écoles et autres amis des animaux se mettent à parler qualité des produits, à jeter un coup d'œil dans les grandes étables, à faire l'analyse des intérêts liés à l'importation et à la commercialisation des fourrages. Sur ce point, tout le monde est d'accord: le trio Piot (Office de l'agriculture), Juri (Union suisse des paysans) et Arnold (Migros), la Coop et ses moulins, les fédérations agricoles, les importateurs de fourrage, les grands éleveurs, bref tout le gotha de l'agro-business helvétique, d'A comme André et Cie à Z comme Zentralverband (nom alémanique de l'Union centrale des producteurs de lait).

Un pays derrière les guichets

Le proverbe avait peut-être raison: pour vivre heureux vivons caché. Depuis l'ouverture massive de guichets bancaires au Luxembourg, le Grand Duché a perdu une partie de sa tranquillité. Il suffit de passer dans les environs du Boulevard Royal pour découvrir tous les établissements qui occupent des immeubles plus ou moins modernes «ornés» de noms bien connus dans le monde entier.

Une autre raison, pour les Suisses, d'apprendre à mieux connaître le Luxembourg: l'immigration. Le Père Benito Gallo, aumônier de la Mission catholique italienne d'Esch-sur-Alzette, notait, à l'occasion du 80^e anniversaire de cette institution, que la plus jeune classe d'âge, jusqu'à dix ans, compte 40% d'étrangers, sans compter les enfants luxembourgeois d'origine étrangère! Il ajoutait: «De tels chiffres risquent d'ailleurs de faire peur aux autochtones — peur de perdre leur propre identité culturelle.» Un cri d'alarme qui ne vous rappelle rien? 40%! qu'entendrait-on en Suisse à ce stade-là?

En fait, il y a trois langues au Luxembourg: le français, l'allemand et le luxembourgeois, une sorte de langue intermédiaire qui rappelle nos dialectes suisse-alsaciens. La presse contient des textes dans ces trois langues.

Pour le visiteur de passage, un pays, c'est aussi sa presse. Le principal quotidien «Luxemburger Wort» (La voix du Luxembourg) est social-chrétien. Son tirage en fait le grand journal luxembourgeois, mais les trois autres partis importants ont aussi leur quotidien: «Tageblatt» pour le Parti socialiste ouvrier, «Journal» pour le Parti démocratique (libéral) et «Zeitung» pour le Parti communiste.

Un hebdomadaire «d'Letzeburger Land», une revue «pour les familles», des éditions luxembourgeoises de quotidiens français et belge n'empêchent

pas d'autres journaux d'apparaître sur un marché pourtant modeste.

A l'intention des classes moyennes, paraît un hebdomadaire économique; et la Ligue communiste révolutionnaire (4^e Internationale) a un journal «Klassen Kampf»; le mouvement anti-atomique, un trimestriel, «Atomix»; les Jocistes, «Der Joist»; les syndicats libres, le magazine «Aktuell»; et nous en passons. N'oublions pas deux revues que nous placerions assez facilement dans une ligne comparable à celle de «DP»: «Perspektiv», revue indépendante de gauche pour la politique, l'économie et la culture et «Forum» pour une information critique. Le numéro de juin de la première contient la suite d'une enquête intitulée «Quel avenir économique pour le Luxembourg?» et l'essentiel du numéro de fin mai de «Forum» est consacré à la description des différentes facettes de la pauvreté au Grand-Duché.

Derrière les enseignes bancaires, aux allures multinationales, une identité nationale, foisonnante, riche, à découvrir.

VAUD

Prix des terres agricoles: pas de résignation

M. Marcel Blanc, conseiller d'Etat vaudois, donne régulièrement au journal de son parti (PAI), «Le Pays vaudois», un billet. Agréable habitude que celle d'un magistrat qui prend le temps d'expliquer (de s'expliquer) un sujet d'actualité. Nous sommes fidèle lecteur.

A l'ordre du jour du dernier billet, un grand sujet: le prix des terres agricoles. Hélas! Un point de vue résigné. M. Blanc ne voit à la hausse quasi inéluctable qu'un modérateur: l'établissement des zones agricoles dont la durée, vingt-cinq ans, c'est-à-dire le temps d'une génération, est de nature à décourager les spéculateurs étrangers à la profession.

Prévision optimiste, d'ailleurs. Il y a plus de dix ans déjà, on signalait des terres zonées agricoles

qui, à Genève, près de Confignon, se vendaient 30 francs le m². L'effet modérateur ne joue donc que dans la mesure où la pression urbaine est faible ou lointaine.

Mais faut-il politiquement se résigner? Les zones agricoles, dont on vante les mérites, ne sont pas tombées du ciel. A l'origine, l'initiative Delafontaine qui provoqua un contre-projet; celui-ci, certes, ne rencontra pas la satisfaction des initiants; mais c'est de lui que sortirent les zones agricoles, avec obligation pour chaque commune d'en créer une sur son territoire. De surcroît, pour aboutir à ce contre-projet, les circonstances politiques furent favorables, aussi bien au sein de la commission d'experts (Leu, Junod, A. Bonnard) qu'au Conseil d'Etat.

Sans l'initiative et la volonté d'y donner réponse, Vaud ne pourrait pas présenter un bilan aussi positif: zones agricoles obligatoires, possibilité légale de procéder par préemption directe, fonds d'investissement rural.

A titre de compensation, la loi créa donc un fonds d'investissement rural, financé pour l'essentiel par une augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers. Comme le rendement de cet impôt vient, pour l'essentiel, de régions urbaines, une péréquation ville-campagne était, de la sorte, instaurée.

Ce fonds se surajoutait à d'autres aides reposant toutes sur le même principe: encourager l'investissement en n'accroissant pas l'endettement. Les prêts sont sans charges: au lieu de taxer des intérêts, l'emprunteur amortit à un rythme rapide. Mais de tels prêts, bien évidemment, ne règlent pas le prix des terres agricoles. A titre défensif, il est simplement prévu qu'ils ne peuvent être consentis pour des achats de terres dont le prix excède trop nettement la valeur de rendement.

LE FONDS ET LES NOTABLES

Or le Conseil d'Etat avait voulu affronter le sujet plus fondamentalement; il avait proposé la création d'un fonds d'acquisition de terres; et il avait modestement prévu d'affecter deux millions par an

à son alimentation; les terres auraient été vendues à la stricte valeur de rendement, avec inscription d'une servitude d'affectation agricole et, sauf erreur, d'un droit de réméré.

La modestie de la somme n'aurait, au départ du moins, permis que de résoudre des situations d'extrême urgence et d'extrême évidence. Avec le temps, le cercle d'influence et d'action se serait élargi.

Quoique défendue énergiquement par les conseillers d'Etat responsables Debétaz et Ravussin, et malgré l'appui de la gauche, cette proposition fut écartée sous la pression de la Chambre vaudoise d'agriculture qui exigea, par députés interposés (M. Sauty, alors président) la discipline de vote du groupe parlementaire radical.

Mille arguments furent avancés pour justifier cette opposition: Comment choisir les bénéficiaires? Distorsion des prix de revient dans la même région! Mais le principe hautement affiché était que ce fonds, même modeste, portait atteinte au libre marché des terres.

Reproche infondé, car les terrains auraient été achetés à leur valeur vénale, puis définitivement soustraits à la spéculation, en faveur des exploitants.

Le problème du prix des terres agricoles n'est donc pas une fatalité devant laquelle on ne peut que se résigner. C'est un problème de rapports de forces politiques.

Le rapport de forces peut être défavorable à un moment donné. C'est un constat. Mais il faut oser dire où sont les résistances, les oppositions. Tant que le principe absolu du libre marché des terres ne sera pas combattu, il n'y aura pas de solution.

Les zones agricoles n'ont pas été bâties en un jour, et un marché des terres partiellement soustrait à la spéculation exigera d'autres efforts.

Mais la résignation rend occulte le jeu politique, consacre la toute-puissance de quelques notables de la Chambre vaudoise et leur pouvoir sur l'Entente vaudoise des droites.

S'il ne dit pas clairement qui veut quoi, le PAI perd une part de sa raison d'être.

A. G.

MAÎTRE À PENSER

Marcel Regamey dans le texte

Pour les comptes-rendus, façon hagiographique, de l'œuvre et de la vie de Marcel Regamey, mort le 23 juin dernier, il aura largement suffi de suivre la presse quotidienne romande (pratiquement seul, le journaliste Claude Barras, dans «La Liberté», a dit à la fois les ombres et les lumières) et lausannoise.

Une mémoire tronquée, une histoire truquée, un curieux et pathétique exercice de fabrication d'une

«bonne conscience» vaudoise à l'ombre du maître, du fédéralisme au cantonalisme égoïste.

Par bonheur, les textes, souvent stimulants et nets en tout cas, demeurent; ils ne tromperont pas ceux qui prendront la peine de les relire.

Inutile, ici, de répéter l'analyse qui fut la nôtre dans ces colonnes depuis des années.

Et pourtant, pour prendre bonne note, Marcel Regamey dans le texte, à l'occasion d'une autre disparition. Un choix arbitraire, bien sûr, même s'il est très représentatif de tout un pan de la pensée du fondateur de la Ligue vaudoise et de son approche de la réalité vaudoise: un autre univers. «La Nation», donc, datée du 18 avril 1970!

† Gonzague de Reynold

M. Gonzague de Reynold est mort comme il a vécu, en grand seigneur.

A contre-courant il a vécu, forçant l'estime générale de ses concitoyens; à contre-courant encore, il militait, à quatre-vingt-dix ans, dans *Una Voce helvetica* contre les innovations liturgiques. Ses mânes ont dû se réjouir à l'ouïe de l'Office de requiem célébré en latin, de la manière traditionnelle, par son ami Mgr Von der Weid, prévôt de Saint-Nicolas.

Dans nos cantons, un homme seul qui persévère dans sa voie finit toujours dans sa vieillesse par être reconnu et consacré par l'opinion officielle, qui se donne ainsi bonne conscience, sans grands risques.

Malgré son grand âge et sa fragilité, Gonzague de Reynold était resté d'une rare vivacité d'esprit. Il était encore présent aux événements et aux problèmes. Il s'acquittait récemment la reconnaissance des Jurassiens pour son intervention dans leur lutte pour l'autonomie. Sa lucidité était entière et il jugeait les hommes avec perspicacité et humour.

Notre position à son égard a toujours été délicate. Il ne nous en voulut pas, car il comprenait nos différences de situation. Patricien fribourgeois, il incarnait l'Ancien Régime. Or, l'Ancien Régime pour les Vaudois, c'est la sujétion. Le Moyen-Age ne laissait pas M. de Reynold indif-

férent, mais son Moyen-Age est celui de la Confédération naissante. Il a su, avec vigueur, redresser les conceptions quarante-huitardes qui régnaient avant lui sur les institutions de la Confédération primitive.

Nous admirions cet effort, mais il ne nous concernait qu'à demi.

S'il y a une Suisse qui nous concerne, c'est l'Helvétie romaine, dont le Pays de Vaud est le reste. Mais les Vaudois ne peuvent, sans graves équivoques, se chercher des pères pour leurs institutions dans les cantons primitifs ou dans les villes aristocratiques. L'aristocratie n'a jamais gouverné notre pays. La noblesse vaudoise a servi la Maison de Savoie puis a été politiquement éliminée ou avalée par les Bernois.

Dans le service étranger, les Vaudois n'avaient que des grades et des fonctions subalternes. Les rares exceptions, comme celle du maréchal Doxat de Demoret qui a fort mal fini sur l'échafaud, confirment la règle.

Bref, dans le château suisse de M. de Reynold, nous nous sentions relégués à l'office.

Mais le grand Fribourgeois ne se formalisait pas de nos réserves. Il les comprenait et chaque fois que nous nous revoyions, nous nous sentions plus proches.

Marcel REGAMEY.

Routes et fiscalité: un fromage

Il y a un mois (DP 639), nous tentions de nous y retrouver dans le dédale de la législation sociale; la situation s'est depuis lors quelque peu simplifiée, avec l'adoption par les Chambres fédérales, vendredi dernier, des deux importantes lois sur la prévoyance professionnelle (deuxième pilier) et sur l'assurance chômage obligatoire.

Au cours de cette même session d'été, les Chambres n'ont en revanche guère désembrouillé l'écheveau des taxes routières.

L'automne dernier, au terme d'un débat fleuve, le Conseil national avait liquidé trois initiatives parlementaires concernant les péages sur les autoroutes, les péages sur les tunnels et les droits sur les carburants.

Mais le dossier «routes et fiscalité» n'était pas refermé pour autant.

Et ce n'est pas davantage le cas après les heures de discussion de juin 1982. Qu'on en juge par le tableau publié ci-contre.

Pour mesurer les enjeux: la vignette autoroutière devrait rapporter entre 200 et 240 millions de francs par an pendant dix ans au plus (Conseil des Etats) ou jusqu'en 1990 (Conseil national). La taxe sur les poids lourds pourrait «produire» d'abord 150 millions par an (Conseil des Etats), jusqu'à l'institution d'une redevance fixe calculée d'après le nombre de kilomètres parcourus (Conseil fédéral et National). Quant au produit des droits sur les carburants dont l'affectation vient d'être revue par le Conseil national, ils s'élèvent au total à 2,3 milliards de francs, dont les deux tiers sont en cause dans la nouvelle répartition (plusieurs centaines de millions destinés à une nouvelle affectation dans les prochaines années). Excusez du peu! Le fromage valait bien un tableau récapitulatif.

<i>Phase du débat</i>	<i>Vignette autoroutière</i>	<i>Taxe poids lourds</i>	<i>Taxes sur les carburants (affectation)</i>
«Message» du Conseil fédéral (CF) aux Chambres	16 janvier 1980 (CF opposé)	16 janvier 1980 (CF partisan) Art. 36 quater Constitution fédérale.	24 mars 1982 (CF partisan) Art. 36 bis et ter Constitution fédérale et art. 18 dispositions transitoires.
Décision du Conseil prioritaire (E = Etats, N = National)	(E) 23 septembre 1980 Renvois au Conseil fédéral pour incorporation dans la «conception globale» des transports. (E) 17 décembre 1980 Les renvois du 23 septembre 1980 équivalent à une «non-entrée» en matière; projets transmis au National.	(E) 23 septembre 1980	(N) 23 juin 1980 «Oui» au principe d'une nouvelle répartition du produit des droits et «non» à la surtaxe de 30 cent. par litre.
Décision de l'autre Conseil	(N) 8 octobre 1981 «Oui» à la vignette (fr. 50.— par an).	(N) 8 octobre 1981 «Oui» à une taxe provisoire calculée selon le poids des camions (art. 16 dispositions transitoires).	(E) En principe: septembre 1982.
Divergences	(E) 22 juin 1982 «Oui» à la vignette. 1982/83: éliminations des divergences entre les deux Conseils.	(E) 22 juin 1982 Adoption du projet du Conseil fédéral (art. 36 quater Constitution fédérale).	
Votation finale aux Chambres	1983?	1983?	Octobre ou décembre 1982.
Votation populaire	Au plus tôt en décembre 1983 (prévision optimiste).		mars 1983.

Un droit de cité pour les coopératives

C'est une réalité si paradoxale qu'elle ne frappe plus guère: le logement (cf. DP 638, 640, 643), un besoin essentiel, un lieu où se déroule une part importante de la vie des individus et des familles, échappe au contrôle des usagers. Plans de quartier qui déterminent l'implantation des bâtiments, distribution et organisation des appartements, équipements ménagers, locaux collectifs, qualité de la construction, tout se décide ailleurs, par la commune ou le canton, et par les promoteurs. Reste à l'usager la liberté de remplir ce cadre à sa guise; le locataire se replie alors sur la décoration de son intérieur. Cet état de fait touche même la maison individuelle, livrée le plus souvent clés en main et aménagement extérieur terminé.

Est-il utopique de croire que dans une société industrielle et urbaine, l'usager peut se réapproprier ce pouvoir de décision fondamental, exprimer ce que sont ses besoins et ses préférences?

Des groupes tentent de relever le défi, en choisissant la forme coopérative. L'objectif est double: mieux se loger et promouvoir une vie plus ouverte et plus riche dans l'immeuble, dans le quartier. L'ambition dépasse le seul besoin d'un espace habitable individuel et vise de nouveaux rapports de voisinage où puissent s'exprimer convivialité et responsabilité.

L'idée, on le voit, est en opposition radicale avec l'offre aujourd'hui dominante sur le marché — banlieues locatives et quartiers de maisons individuelles: c'est le postulat des relations sociales nécessaires contre l'anonymat des cités et le repli sur soi.

UNE RÉPONSE PARMİ D'AUTRES

Cette approche du problème du logement — elle ne date pas de la crise actuelle, mais elle connaît manifestement un regain de faveur — ne constitue cer-

tainement pas la solution miracle; elle représente une réponse pour ceux qui sont prêts à investir du temps dans la conception, la réalisation et la gestion de leur habitat, le prix du refus de la banalisation du logement.

Néanmoins, les obstacles sont considérables. Ces petites coopératives se trouvent en compétition directe avec les promoteurs sur le marché immobilier. A Genève, par exemple, elles ne sont pas reconnues d'utilité publique, ce qui les prive des mesures d'encouragement prévues par la législation.

Une première mesure de soutien pourrait consister, pour les collectivités locales, à mettre des terrains à disposition en droit de superficie. Avantage supplémentaire: ces surfaces seraient soustraites à la spéculation; en effet, même les investisseurs institutionnels (caisses de retraite, assurances) misent sur la hausse des prix du terrain lorsqu'elles investissent dans l'immobilier.

NB. Pour Genève: adresse utile des petites coopératives: Félix Dalang, Carteret 5, 1202 Genève.

GLANURES HELVÉTIQUES

Ne reculant devant aucun sacrifice pour informer le cher public sur les questions les plus délicates, le Crédit Suisse, dans son dernier bulletin d'information (mai/juin 1982), n'hésite pas à consacrer trois pages à un thème croustillant entre tous «Le Liechtenstein et la place financière suisse». Transparence quand tu nous tiens! On vous laisse découvrir la substantifique moëlle d'un texte commandé à M. Werber Strub, directeur de la Präsidial-Anstalt à Vaduz. Pour vous mettre l'eau à la bouche, un extrait de ce mode d'emploi liechtensteinois: «(...) Le droit de personnes et des sociétés liechtensteinois de 1926, complété en 1928, est un volumineux code qui prévoit de nombreuses formes de sociétés. Quelques-unes d'entre elles n'ont

pour ainsi dire jamais été retenues; d'autres en revanche sont devenues courantes. Les plus fréquentes demeurent l'«Anstalt», la fondation, l'établissement fiduciaire et la société anonyme. Toutes quatre remplissent les exigences auxquelles doit satisfaire un holding moderne, à savoir responsabilité limitée, modicité des capitaux propres, anonymat du propriétaire, souplesse, réglementation de la succession, simplicité de la fondation et de la gestion, etc., enfin frais généraux et impôts les plus bas possible!» Comment résister à la tentation?

* * *

Les publications de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) paraissent en français (une de nos langues nationales) et en anglais. Les annonces pour ces publications offrent l'édition française en Suisse romande et l'édition anglaise en Suisse alémanique.

* * *

Le jour où M. Claude Gay-Crosier, administrateur du PDC helvétique, consacrait sa colonne du «Bielser Tagblatt» à son 2588^e rang aux «Vingt-Quatre heures de Bienne», le «Luzerner Tagblatt», radical, se penchait sur l'avenir du PDC. Un commentaire de Rolf Siegrist, intitulé «CVP auf Schleuderkurs» (Le PDC dans l'essoreuse). L'apparition de la tendance «Economie et société» au sein de la démocratie chrétienne helvétique marque visiblement l'existence de divergences aussi marquées que celles qui agitent le parti socialiste. Dans le même numéro du 19 juin du «Luzerner Tagblatt» une autre question épineuse: «La presse du PDC en crise?» Deux anciens responsables du «moniteur» catholique lucernois «Vaterland» ce quotidien concluent à l'absence d'avenir national pour: ce ne sera jamais une «Mini-NZZ» concluent aussi bien le spécialiste côté finances et technique, Willy Spiess, ancien président du conseil d'administration du journal qu'Alois Hartmann, ancien rédacteur en chef. Davantage: selon le premier nommé, la crise de la presse du PDC est le reflet de la crise de l'Eglise catholique et du PDC.

POINT DE VUE

1964-1982: rappel

Il est des débats jamais clos qui menacent à tout instant de resurgir. Lorsqu'on les aborde, on a le sentiment de répéter inlassablement les mêmes vieilles rengaines. Ainsi en est-il de la «dépolitisation», de la «déresponsabilisation».

Et pourtant, si nos quotidiens, nos hommes politiques dépassent rarement le stade des lamentations, ce n'est peut-être pas par hasard. Permettez-moi de rappeler, en le reprenant à mon compte, le raisonnement tenu par Sartre il y a bientôt vingt ans: dire du citoyen qu'il est dépolitisé, c'est finalement le souhaiter tel. A force de lui présenter l'image d'un être qui a «démissionné», on aboutit à ce qu'il s'y reconnaisse et, puisque la grande majorité lui res-

semble, à ce qu'il s'y conforme. Il s'agit donc de savoir que nous sommes politiques et responsables en dépit de nous-mêmes et que «la dépolitisation n'est pas une donnée de fait; c'est le résultat d'une lutte que mènent l'Etat, la grande industrie et le commerce avec leurs appareils de propagande et de diffusion. Et le rôle de la gauche, aujourd'hui, doit être d'organiser la contre-offensive.»¹

Aujourd'hui, c'est-à-dire en 1982 et non plus en 1964, nous savons que cette contre-offensive est heureusement engagée par le mouvement des consommateurs, les groupements de quartiers, les écologistes... Rappel pas forcément inutile pourtant: ne vous arrive-t-il pas parfois de tenir ce langage de désolation?

Francine Crettaz.

¹ Jean-Paul Sartre, *L'Alibi*, «Le Nouvel Observateur» (19.11.64).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Vicaire du Christ et messenger

De la *Fédération Internationale des Droits de l'Homme*, je reçois cette lettre, adressée à «Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II»:

«Votre Sainteté,

»Le voyage que Votre Sainteté va entreprendre en Argentine constitue pour notre Fédération, profondément préoccupée par le sort tragique des disparus de leurs familles, un grand espoir. En effet, intervenant en messenger de paix auprès du gouvernement argentin, Votre Sainteté se trouvera dans une position unique pour faire prévaloir auprès de celui-ci la nécessité d'un geste d'humanité qui s'impose à un pays catholique.

»Notre Fédération tient à votre disposition des informations nombreuses, précises et sûres concernant des personnes disparues et les circonstances

de leur enlèvement. De ces personnes — parmi lesquelles figurent, comme vous le savez, deux religieuses françaises et plusieurs prêtres — certaines, nous le savons de source sûre, sont décédées et leurs familles devraient au moins être informées officiellement, de façon exacte, des circonstances et de la date de leur mort; mais pour les autres, il est encore temps d'intervenir (...)

»Le sort de ces personnes éprouvées au-delà de ce qui se peut concevoir est donc entre les mains de Votre Sainteté, Vicaire du Christ.

»La population genevoise, qui aura le grand honneur de nous accueillir le 15 juin prochain et dont un membre, l'étudiant suisse Alexis Jaccard, fait partie de ces disparus, recueillera elle aussi avec reconnaissance les nouvelles et les assurances qu'apportera Votre Sainteté.»

Commentaires? Sauf erreur, cette lettre n'a pas trouvé grand écho dans notre presse...

* * *

Ayant été invité à participer à «Six heures pour la

Turquie», j'ai eu la curiosité de me renseigner un peu sur un pays dont j'ignorais tout.

... Constatant que la population de la Turquie a passé de 30 millions en 1964 à 44 millions en 1982 — la ville d'Ankara, notamment, augmentant de 100 000 habitants par année entre 64 et 67. Et comme il est peu probable qu'on leur offre des logements convenables et du travail, le résultat inévitable; misère, drogue, prostitution, nombre plus ou moins grand de malheureux réduits aux expédients — donc police, répression, loi martiale, etc. Car sur la démographie galopante vint se greffer le phénomène de la désertion des campagnes...

On songe à ce beau texte de Michel Dentan: «Ils y étaient nombreux, ceux dont le manque de descendants avait irrémédiablement fermé la maison, sur laquelle à présent, planait comme une malédiction. D'autres chalets encore ouverts, vivaient dans le silence que ne trouble aucun cri d'enfant, et la monotone ordonnance de leurs chambres sans jouets épars sur le sol. Dans le pays tout entier, n'en était-il pas de même? Ses campagnes désertées, ses champs sans laboureurs, ses chaumières à l'abandon!» (*Devant les cimes blanches*)

J. C.

TEMPS LIBRE

Modes d'emploi de la Suisse

Pour vos vacances, à introduire entre quelques couches de romans policiers et de bandes dessinées, trois petites sommes indispensables pour décrypter l'actualité.

L'ÎLE
ET L'ASILE

«Vrai» réfugié, «faux» réfugié, «nouveau» réfugié, réfugié «économique», réfugié «de facto»:

le premier mérite du bouquin de 150 pages que vient de publier (aux Editions d'En Bas) Marie-Caloz-Tschopp sous le titre «Le tamis helvétique» est de mettre clairement les cartes sur la table. Constat précis, sérieusement documenté, faisant la part du droit et de la pratique sur le terrain: l'histoire du droit d'asile dans notre pays, les textes qui régissent le statut des réfugiés, les différents organismes concernés, autant de chapitres clairs, de données puisées à bonne source, indispensables à un débat débarassé des idées toutes faites, des préjugés. Mais l'auteur va plus loin et son diagnostic ne s'embarasse pas de faux-fuyants. Citons: «La définition de la notion de 'réfugié', tant dans la Convention de 1951 que dans la loi d'asile suisse d'octobre 1979 pensée pour les réfugiés européens de l'après-guerre (et adaptée dans la loi suisse à la réalité des réfugiés de l'Europe de l'Est avec le fameux élargissement de la notion de persécution grâce à 'la pression psychique insupportable'), est caduque, anachronique déjà. La multiplicité des définitions produites pour 'nommer' le nouveau phénomène social des réfugiés des autres continents démontre que dans le langage — ce miroir de l'inconscient social — est en œuvre également ce mécanisme de discrimination, cette catégorisation des personnes qui demandent l'asile. Les structures d'accueil, d'assistance et d'intégration débordées, les mesures d'urgences répressives (officiellement on dit 'dissuasives'), les tentatives diverses pour colmater les brèches, laissent entrevoir les ratés du miroir tendu à la Suisse; elle doit oser se regarder en face.

UN PROGRAMME POUR LA SSR

Surenchères commerciales, politiques, financières: la radio et surtout la télévision en voient, depuis quelques années, de toutes les couleurs. Exercices de haute voltige sur les mots: la liberté, celle de communiquer, celle d'informer, celle de divertir, celle de choisir sa culture et son abrutissement, en bref la liberté du commerce des ondes et de l'indus-

trie de l'imaginaire masque toutes les mainmises, plus ou moins occultes, toutes les confiscations. Finalement, il n'est pas certain que l'on sache encore de quoi on parle (beaucoup)!

Dans ces conditions, l'élémentaire prudence, au moment où le progrès technique emballe la machine — le câble et les satellites — c'est de donner leur contenu aux formules galvaudées, de fixer des points de repère, de jalonner l'avenir pour éviter autant que possible les faits accomplis. Dans un ouvrage qui vient de paraître «Le Service public de radio et de télévision» (aux Editions René Thonney-Dupraz, Lausanne 1982), Blaise Rostan s'attelle à cette tâche de première urgence.

Rappels historiques et analyses minutieuses de la naissance et du développement du système helvétique de radio/télévision, panorama complet des dispositifs de contrôle parlementaire, gouvernemental et judiciaire (jurisprudence de l'autorité de surveillance et du Tribunal fédéral): à travers ce travail de reconstitution — aux lourdeurs propres à ce genre de sommes juridiques — on retrouve les racines de tous les conflits qui défrayent aujourd'hui l'actualité des médias dans notre pays. Salutare mise en perspective.

Pour couronner le tout, l'auteur noue en quelque sorte la gerbe de toutes les décisions pratiques prises dans ce secteur crucial depuis une cinquantaine d'années, donnant sa cohérence à un système bâti sur une base constitutionnelle quasi-inexistante, lui conférant enfin ses lettres de noblesse dans une mission de service public bien compris, mise en œuvre d'«une activité visant à satisfaire l'intérêt général et prise en charge à cette fin par la collectivité publique». Tout un programme.

COMPRENDRE LE DROIT

Auteur miraculeusement intelligible, Jean-François Aubert, professeur de droit constitution-

nel et par ailleurs législateur praticien, nous livre, enfin, un supplément à son traité de droit constitutionnel, paru il y a déjà quinze ans (bien supportés). Un peu cher, certes, ce troisième volume — autant que les deux premiers ensemble — mais infiniment précieux. A ranger à portée de main pour futures consultations, non sans avoir lu les édifiantes pages de mise à jour concernant la liberté du commerce et de l'industrie. Où l'on trouve notamment ce merveilleux sous-entendu: «L'idée qu'on se fait des diverses sortes de restrictions à la liberté économique s'est nuancée depuis quelques années. Mais en se nuancant, on doit convenir qu'elle s'est un peu embrouillée.» (Editions Ides et Calendes, Neuchâtel: «Traité de droit constitutionnel suisse, supplément 1967-1982»).

ÉTÉ

La permanence de DP

Non: «Domaine Public» ne cessera pas de paraître en juillet et en août, sous le prétexte du soleil, des vacances ou de l'engourdissement estival et traditionnel de l'actualité.

Mais en vertu d'un contrat passé avec ses abonnés et amis, un contrat aussi vieux que la parution hebdomadaire et fort bienvenu pour une rédaction d'«amateurs» qui consacrent au journal une part de leur temps libre, «Domaine Public», pendant deux mois, passe au rythme bi-mensuel.

Le temps de souffler, de faire le point, de remettre sur le métier des sujets évanouis dans la tourmente hebdomadaire, de fixer les caps de la rentrée.

Une «détente» studieuse dont l'équipe de DP n'a garde d'oublier qu'elle la doit à ses lecteurs. Merci.

A charge de revanche, dans ces colonnes.

PS. Date de sortie des quatre prochains numéros:

DP 645: 15 juillet;

DP 646: 29 juillet;

DP 647: 12 août;

DP 648: 26 août.

VAUD-ONU

Préfets zélateurs

Le comité contre l'adhésion de la Suisse à l'ONU s'est donc constitué, avant même que s'ouvre le débat parlementaire. Zèle remarquable. Y figure, dans le canton de Vaud, la liste traditionnelle des notables locaux, selon la coutume.

On y découvre toutefois avec surprise une brochette de préfets qui signent ès fonctions. Il serait étonnant que le Conseil d'Etat vaudois soit unanime sur le sujet de l'adhésion à l'ONU. De surcroît, le chef du département dont ils dépendent administrativement figure en tête de liste du comité. Les préfets qui s'alignent font préfets au fixe.

SALAIRE

Un homme d'Etat n'a pas de prix

«Traktandum», service de documentation pour la classe politique cantonale et communale, vient donc de publier un tableau des revenus assurés aux conseillers d'Etat pour l'exercice de leurs fonctions. Reprise d'abord par le «Tages-Anzeiger», l'information a fait le tour de la Suisse grâce à l'ATS. En bref: les conseillers de Bâle-Ville sont les mieux payés puis viennent les Zurichois et en fin de liste les conseillers n'ayant pas à consacrer tout leur temps aux fonctions gouvernementales.

Ce tableau est-il exact? En chiffres absolus certainement. Mais est-il justifié d'en rester à ce mode-là de calcul? Pourquoi ne pas se demander par exemple combien coûte chaque conseiller à chaque habitant? Des résultats qui resteraient eux aussi approximatifs puisque quelques cantons se contentent de cinq conseillers d'Etat, alors que d'autres en ont neuf. Pourquoi ne pas se demander aussi

combien chaque Conseil d'Etat dans son ensemble coûte aux contribuables? Où l'on découvrirait que les cantons, à faible population, ont un Conseil d'Etat plus coûteux par habitant que les grands cantons.

Vaut-il en définitive la peine de se livrer à ces petits jeux? Pourquoi pas, à condition de ne pas y attacher trop d'importance!

Terminons donc par les chiffres de «Traktandum», complétés par nos calculs pour les sept cantons où le français est une langue officielle (le chiffre de la population selon le recensement de 1980 a été retenu pour calculer le revenu par habitant):

Canton	Elus	Rétrib. annuelle Francs	Par habitants Centimes
BE	9	172 368	18,9
GE	7	144 924	41,5
VD	7	134 121	25,4
VS	5	133 975	61,3
FR	7	123 769	66,8
NE	5	122 080	77,1
JU	5	106 964	164,6

PRESSE

Les trous de la gauche

Diverses campagnes financières sont en cours dans la presse de gauche helvétique. Comme d'habitude, dirait-on. Une petite récapitulation, pour se souvenir qu'en marge des grandes manœuvres des millionnaires de la branche, la lutte pour la survie (ou pour l'élargissement de la diffusion) est à l'ordre du jour pour bon nombre de «petits».

Le «Solithurner AZ» doit trouver 500 abonnés avant l'automne pour garantir la parution en 1983. Le «Freier Aargauer» et le «Volksrecht» cherchent 250 000 francs avant la fin du mois de juin,

sinon ce sera la disparition des deux journaux à fin août.

«Die WochenZeitung» a prévu un déficit de 100 000 francs pour son premier exercice. Le budget paraît pouvoir être tenu; mais tous les buts visés ne seront probablement pas atteints, d'où la nécessité de trouver des prêteurs.

En Suisse romande, «TVB» a lancé une opération survie qui devrait lui rapporter 200 000 francs.

Enfin, rappelons le demi-million cherché par la «Berner Tagwacht/Seeländer Volkszeitung» pour financer le développement du journal pendant les trois prochaines années, les souscriptions permanentes de la plupart des journaux de gauche et les appels aussi pressants que permanents à des abonnements à tarifs supérieurs à l'abonnement normal pour les sympathisants et les militants.

Mais à part ça la liberté de la presse est un des fondements de notre démocratie.

POLLUTION

Nicotine multinationale

Il fallait bien que les multinationales du tabac s'y retrouvent. Car bon gré mal gré, elles doivent, dans les pays dits avancés, et en tout cas d'un niveau de vie supérieur à la moyenne, mettre un frein à la publicité pour leurs produits, voire même accepter de commercialiser dans les pays occidentaux des cigarettes moins lourdes en nicotine et en goudrons. Qu'on se rassure: selon les meilleurs spécialistes, il semble que le recyclage de ces multinationales-là soit en bonne voie de parachèvement: les pays du tiers monde aujourd'hui sont inondés des cigarettes invendables ailleurs. Pas question, dans ces régions en voie de développement de restrictions légales à la publicité pour la fumée, pas question non plus de «codes» plus ou moins volontaires de promotion. La santé des Occidentaux passe par l'intoxication de l'Afrique et de l'Extrême-Orient. Les cendriers communi-